

LA SENTINELLE DE THIBODAUX,

JOURNAL DU 8^{ME} DISTRICT SENATORIAL.

PRIX DU NUMERO:—DIX CENTS.

JOURNAL OFFICIEL DE LA VILLE DE THIBODAUX.

ABONNEMENT:—\$3.00 PAR AN

VOL. XII.

THIBODAUX, L^{NE}, SAMEDI 2 SEPTEMBRE 1876.

NO 5



Candidatures Démocratiques!
1876.

POUR PRESIDENT
des Etats-Unis:
SAM'L J. TILDEN,
DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRESIDENT:
THOS. A. HENDRICKS
DE L'INDIANA.

Electeurs Présidentiels:
Pour l'Etat en général,
JOHN MCENEERY,
ROBERT C. WICKLIFFE,
Dist.—Louis St. Martin.
Substitut.—Geo. W. Dupre.
Dist.—J. B. Poché.
Substitut.—H. T. Lawler.
Dist.—A. DeBlanc.
Substitut.—Clay Knobloch.
Dist.—W. A. Seay.
Substitut.—J. G. White.
Dist.—K. O. Cross.
Substitut.—J. M. Morse.

TICKET D'ETAT

POUR GOUVERNEUR:
Gen. F. T. NICHOLLS,
D'ASSUMPTION.

POUR LIEUT.-GOUVERNEUR:
Hon. L. A. WILTZ,
D'ORLEANS.

POUR AVOCAT GENERAL:
H. N. OGDEN,
D'ORLEANS.

POUR SECRETAIRE D'ETAT:
W. A. SRONG,
DE WINS.

POUR AUDITEUR:
ALLEN JUMEL,
D'IBERVILLE.

POUR SURINTENDANT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE:
R. M. LUSHER,
D'ORLEANS.

POUR LE CONGRES—3^e District
JOS. ACKLEN,
DE ST. MARY.

Ticket de District.

Pour Sénateur D'Etat:
I. D. MOORE.

Pour Juge de District:
LEWIS GUION.

Pour Avocat de District:
JOHN ISLEY.

Pour Greffier de Cour

Je me présente devant le peuple de La Nouvelle-Orléans comme candidat à la place de Greffier de Cour, sujet à la décision du peuple à l'élection préliminaire du 9 septembre 1876.
J. W. KNOBLOCH.

Pour Sheriff.
Monsieur l'Editeur de la Sentinelle: Sur la demande de mes amis, je m'annonce comme candidat pour l'office de Sheriff de la Paroisse Lafourche, sujet à la décision du peuple à l'élection préliminaire.
THEOPHILE THIBODAUX
Thibodaux, 21 Juillet, 1876.

Je me présente devant le peuple de La Nouvelle-Orléans comme candidat à la place de Recorder de Cour, sujet à la décision du peuple à l'élection préliminaire du 9 septembre 1876.
EMILE E. LABLANC.

Pour la Législature.
Mr. Octave Harang, est candidat pour la Législature, sujet à la nomination du peuple, à l'élection préliminaire du 9 septembre 1876.

Je me présente comme candidat pour la Législature, sujet à l'élection préliminaire du 9 septembre 1876.
EDWARD MEEGEL.

Pour Juge de District.
Je me présente devant le peuple de La Nouvelle-Orléans comme candidat pour la réélection à la place de Juge de District.
Conscient d'avoir fait tous mes efforts pour mériter la confiance de mon peuple, je suis fier de me présenter devant vous, et de solliciter votre suffrage. Je suis convaincu que si je suis élu, je serai en mesure de remplir avec honneur et impartialité, les devoirs de mon office, sans courir la moindre chance de partialité politique ou cotée personnelle.
TAYLOR BEATTIE.
Thibodaux, 23 Juin, 1876.

Comité Exécutif de Paroisses du 8^{ME} District Démocratique Conservateur.

Président: M. H. Michéol.
Secrétaire: M. J. B. Poché.

M. H. Allen, J. S. Goodie, Hermogène Bernard, James White, James Laforté, Maj. S. T. Grisamore, Ernest Rogers, Capt. Lewis Guion, Valéry Knéar.

Comité Exécutif.
Président: M. H. Michéol.
Secrétaire: M. J. B. Poché.

M. H. Allen, J. S. Goodie, Hermogène Bernard, James White, James Laforté, Maj. S. T. Grisamore, Ernest Rogers, Capt. Lewis Guion, Valéry Knéar.

Comité Exécutif.
Président: M. H. Michéol.
Secrétaire: M. J. B. Poché.

M. H. Allen, J. S. Goodie, Hermogène Bernard, James White, James Laforté, Maj. S. T. Grisamore, Ernest Rogers, Capt. Lewis Guion, Valéry Knéar.

Comité Exécutif.
Président: M. H. Michéol.
Secrétaire: M. J. B. Poché.

M. H. Allen, J. S. Goodie, Hermogène Bernard, James White, James Laforté, Maj. S. T. Grisamore, Ernest Rogers, Capt. Lewis Guion, Valéry Knéar.

Comité Exécutif.
Président: M. H. Michéol.
Secrétaire: M. J. B. Poché.

M. H. Allen, J. S. Goodie, Hermogène Bernard, James White, James Laforté, Maj. S. T. Grisamore, Ernest Rogers, Capt. Lewis Guion, Valéry Knéar.

Informations Locales.

VENTES D'HABITATIONS SUCRIERES—Samedi, 9 du courant, il sera vendu par MM. Hoey & O'Conner, à la bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, à la Nouvelle-Orléans, deux habitations sucrières situées dans la paroisse Lafourche, rive gauche, vis-à-vis la ville de Thibodaux. Cette vente est faite par ordre du receveur et du liquidateur de l'Association consolidée des planteurs de la Louisiane. Voir aux annonces.

DECEDEE—Le 26 août, à Thibodaux, Mary Ridgeway, épouse de John Booth, à l'âge de 66 ans, 10 mois et 22 jours.

Le 30 août, à 10 heures P. M., est mort à Thibodaux, George W. Westbrook, natif du Comté d'Hemphire, Caroine du Nord, à l'âge de 55 ans. Ses défuntes mortelles ont été conduites à sa dernière demeure par le Fire Department le défunt était un des anciens membres de la Thibodaux Fire Co. N. 1.

CONVENTION DE DISTRICT.—Cette Convention s'est assemblée à Thibodaux le 31 août, sur la convocation de son président, pour procéder à la nomination d'un candidat pour avocat de district en remplacement de Mr. T. L. Winder qui avait offert sa démission.

Mr. John Isley ayant obtenu la majorité des suffrages a été élu candidat. Les personnes dont les noms suivent ont été nommés membres du comité exécutif de district, pour la paroisse Lafourche: H. N. Coulon, délégué; E. A. O'Sullivan, Substitut.

Pour le détail, faite de place nous renvoyons nos lecteurs à la partie anglaise de la SENTINELLE.

NECROLOGIE—La mort frappé à coup redoublé dans les rangs de nos meilleurs amis. Après Faure et Loiseau, deux hommes d'éminent enlèvement à la fleur de l'âge, elle vient de faire une nouvelle victime, Bernard Rossignol, né à St. Sever de Bastan, (Haute Pyrénées) France, est mort le 26 du mois dernier à l'âge de 55 ans.

Mr. Rossignol, venu jeune en Louisiane, avait mérité par une conduite irréprochable, l'amitié et l'estime de notre population. Travailleur infatigable il avait acquis à force d'ordre et d'économie une petite fortune que les malheurs du temps ont engloutie dans les profonds abîmes qu'ont créés sous nos pas le régime radical et les malheureuses spéculations de ceux auxquels il l'avait confiée.

Atteint depuis quelque temps de la maladie qui l'a emporté, il se faisait peu d'illusion sur sa fin prochaine. Ayant réalisé le peu qu'il avait sauvé du naufrage, il avait avec une grande force d'âme, arrangé longtemps d'avance les préparatifs de son dernier voyage, discutant avec sérénité et comme s'il parlait de la chose la plus simple du monde, de son enterrement, fixant le prix qu'il voulait y mettre, de quels matériaux il voulait que sa tombe fut construite, et autres détails qui n'avaient ses amis.

Selon son désir ses dépouilles mortelles ont été inhumées au cimetière de l'Eglise St. Joseph. Attaché toute sa vie à l'Eglise Catholique, il est mort comme il avait vécu, en bon chrétien. Que la terre lui soit légère!

VOYANTS ATTENTION!—L'attention des votants de la paroisse Lafourche est demandée à l'égard de l'enregistrement.

Ce bureau actuellement ouvert à Thibodaux restera en opération dans cette place jusqu'au 8 septembre inclusivement.

Du 12 au 13 septembre inclusivement, chez Laurant Chérani.

Les 14 et 15 septembre à la résidence de Clark Head.

Le 16 septembre chez L. Lerille.

Les 18 et 19 sept. à Lockport.

Le 20 et 21 sept à la Vacherie.

Les 22 et 23 septembre, au magasin de A. Cugno.

Les 25 et 26 septembre, au magasin de Bibolet.

Les 27 et 28 septembre, au magasin de Lemuel Thibodaux.

Les 29 et 30 septembre, à la Maison de Cour, à Thibodaux.

Les 2 et 3 octobre, chez Johnson, Chackbay, au pont du grand Bayou.

Les 4 et 5 octobre, au magasin d'Abel Lasseigne.

Les 6 et 7 octobre, au magasin d'Hilaire Clément.

A Thibodaux du 9 au 28 oct.

Les certificats de 1874 sont valables, ceux qui ont perdu le leur peuvent obtenir un duplicata. Les jeunes gens ayant atteint l'âge de 21 ans peuvent se faire enregistrer.

Souvenirs du temps jadis.

Ces jours passés, la nuit nous surprenant en route, nous nous arrêtons sur l'habitation d'un de nos amis et nous y recevions une amicale hospitalité.

Cette plantation, que l'intelligence et l'activité de son propriétaire, a transformé en une ingénieuse mine à Greenbacks est connue de tous les voyageurs qui sa vent d'y trouver en tout temps un accueil gracieux et aimable.

Tout en prenant le frais sur la vaste galerie qui fait face au bayou, nous causions de chose et d'autres, nous compagnons de route, ancien résident du voisinage nous racontait la petite histoire suivante: "En 1856, une partie de cette habitation appartenait à un individu qui était très à son aise à cette époque, il avait plusieurs esclaves qu'il menait durement, sa ménagère, d'alors, sa femme aujourd'hui, ayant dans les veines du vrai sang africain était encore plus méchante que lui, il me souvient de l'avoir vue un jour, ordonner à un pauvre vieux nègre infirme d'aller chercher de l'eau au bayou, n'allant pas assez vite au gré de ses desirs elle se saisit d'une bêche et la jetant à la tête du vieillard, l'é tendit raide sur l'écorce où il resta plus de deux heures évanoui sans qu'elle s'en inquiétât d'avantage.

Un autre jour étant dans le bois, il y fit la rencontre d'un autre esclave appartenant à ce même individu, occupé à relever une barrière. Il n'avait pour tout vêtement qu'un fragment de chemise, les moustiques, les frappe-d'abord et les coups de fouet n'avaient fait de son corps qu'une immense plaie.

Savez-vous, nous dit-il ce qu'est devenu ce tyranneur de nègres, c'est aujourd'hui le plus radical de tous les radicaux. Son fils, un beau mulâtre, ma foi, aspire aux honneurs et parcourt la campagne, prêchant la haine du blanc, dans un de ses discours il disait dernièrement que la seule chose qui lui faisait de la peine était d'avoir du sang blanc dans les veines.

Voilà pourtant les hommes qui conduisent le parti radical dans notre paroisse, nous sommes toujours à nous demander quel espoir les gens de couleur peuvent fonder sur de pareils individus aussi stupides qu'ignorants et méchants ils le comprennent bien pour tant, mais ils les écoutent quand même et emboîtent le pas derrière eux. Il y a quelques jours un meeting radical avait lieu chez un blanc que nous ne nommerons pas par égard pour ceux de sa famille qui portent le même nom et sont tous gens très respectables. Après le meeting auquel assistait une trentaine de personnes de tous les deux sexes, les invités organisèrent des danses, blanches, noires et jaunes s'amusaient beaucoup. Un homme de couleur, très brave homme d'ailleurs et radical quant même, nous disait le lendemain: "Je ne comprends pas que des blancs cherchent à faire société avec nous. Nous voulons notre droit de citoyen, nous voulons jouir des avantages que la loi nous accorde, mais nous ne demandons pas aux blancs d'être admis dans leur société, d'aller dans leur famille, de faire partie de leurs réunions privées, vraiment, j'ai honte pour eux de les voir s'abaisser à ce point, et tout cela pour attirer quelques malheureux votes qu'ils pourraient bien ne pas obtenir malgré toutes leurs bassesses." C'est là l'opinion de tous les gens de couleur, raisonnables et que n'aveuglent pas la malheureuse politique.

Reforme!
Tel est le cri qui s'élève de millions de bouches des rives glacées du Saint Laurant aux bords brûlants du Mexique!

Tel est le besoin universellement senti! L'intelligence a pénétré ce grand cri; et l'ignorance, malgré l'expérience de chaque heure, malgré les enseignements que nous apportent les faits de chaque jour, s'obstine à croupir dans un état de corruption et à fermer les yeux sur les menées frauduleuses dont elle est la première victime.

Etrange aberration de l'esprit humain! Vit-on jamais la victime s'attacher à son bourreau et le défendre?

Le peuple n'est qu'un jouet... Ceux qu'il investit volontairement de son pouvoir et de son autorité, le voient, le trompent ouvertement et lui se renferme dans une tacite résignation; bien plus, il les investit de nouveau de son pouvoir et de son autorité comme s'ils en avaient toujours été les dépositaires fidèles.

L'intelligence se récrie: elle essaie d'ouvrir les yeux à l'ignorance, mais ses efforts toujours courageux et persévérants, semblent condamnés à la stérilité. Elle est écrasée sous le nombre.

Pendant cette lutte de l'intelligence et du nombre n'est qu'une lutte passagère, une conséquence forcée des révolutions apportées par le temps à l'équilibre social.

Lois d'être dangereuse, cette crise n'est qu'un présage heureux de l'heure du salut. Quand sonnera cette heure marquée par la Providence sur l'horloge des temps? Ce sera le jour où le flambeau de la raison aura percé les ténèbres de l'ignorance où les préjugés se seront évanouis; où les intérêts bien compris auront amené d'eux mêmes une conciliation entre les camps divisés.

Et cependant cette heure que nous attendons encore a déjà sonné pour nous. Oui, l'intelligence et le nombre ont triomphé ensemble, mais ils se sont trouvés en présence de la force, et la force a fait céder la justice d'une grande et noble cause.

Toutefois ne désespérons pas. L'avenir appartient au droit. **CONFIRMATION**—Dimanche pas de notre Eglise jetai joyeusement dans les airs son *venite, venite adme!* Aussi longtemps avant la messe, une foule heureuse et recueillie remplissait l'Eglise attendant avec impatience l'heure désirée; Quand pour la troisième fois, la cloche retentit plus pressante, plus joyeuse que jamais; l'affluence des fidèles avides de contempler les traits de celui qui avait laissé de si bons souvenirs dans notre paroisse était d'aujourd'hui treize cents personnes. A ce moment les confrères bannières déployées, sous un ciel magnifique, s'avancèrent processionnellement. Monseigneur Dubuis revêtu de ses habits pontificaux se suivait entouré du clergé chantant avec un élan, avec une foi vraiment communicative le *Veni Creator*.

Au bas de l'Eglise, aussitôt que notre Rev. curé M. Ménard ent offert l'eau bénite et l'encens à Monseigneur, les sons de l'orgue résonnèrent et remplirent d'harmonie sacrée la maison du Seigneur. Non, cette harmonie qui n'a de religieuse que le nom; mais de ce chant d'Eglise de ce plain-chant si ignoré, si défiguré, si mal interprété même par de bons musiciens, qui ont le tort de vouloir le traduire, sans en connaître la première déclamation, sans se douter de sa tonalité qui n'a aucun rapport avec nos formules modernes. Excusez cette trop longue digression, mais selon nous, on ne saurait trop insister, la seule musique qui soit à sa place dans une église c'est le plain-chant. C'est la seule qui ne parle pas aux sens; la seule qui sache élever l'âme sans la distraire de la contemplation de Dieu, qui à l'Eglise au moins, devrait la remplir toute entière, être son unique préoccupation. La musique au concert, le plain-chant à l'Eglise.

Mais revenons à notre sujet. La messe commença alors. Mr. le Rd. Subileau, curé de l'Eglise St. Augustin, officiant, c'est dire que l'auguste cérémonie si solennelle par elle-même, était encore relevée par la dignité naturelle du Révérend, aussi par sa superbe voix. La préface a été remarquable et très remarquable.

Après la messe Monseigneur adressa aux enfants et aux fidèles, une de ces allocutions, une de ces improvisations qui frappent droit au but, dont la chaleur pénètre les cœurs les plus tièdes, dont la foi vive fait quelques fois sortir de leur tombeau les Lazares de la loi nouvelle. Puis il administra à plus de 180 enfants et adultes le sacrement de la confirmation. Après quelques remarques très flatteuses pour notre paroisse et bien méritées pour notre curé et son excellent vicarier Monseigneur termina la cérémonie par le *Te Deum*, qui fut chanté à pleine voix par le chœur, le clergé et les fidèles.

Monseigneur s'est montré très touché de l'empressement des fidèles à venir le remercier, et il emporta de notre paroisse, nous-a-il dit un fort bon souvenir.

A l'heure où nous traçons ces lignes Mgr. Dubuis est déjà loin emporté comme il le dit en riant, "par la fièvre épiscopale," courant au devant de nouvelles fatigues toujours renaissantes. Pour nous qui avons eu le plaisir et l'honneur de passer quelques heures trop courtes avec lui et d'apprécier sa franchise, son affabilité,

son ardente conviction nous nous sommes demandé: Comment tant d'apostolique simplicité pouvait allier à tant de grandeur. Monseigneur Dubuis emporte avec lui la reconnaissance des catholiques de Lafourche et le respect de tous. Son souvenir vivra dans nos foyers.

Une lettre du Gen McClellan en faveur de Tilden.
Le plus habile et le plus remarquable des commandants en chef des armées fédérales pendant la guerre de sécession, le général Geo. McClellan, vient de se prononcer en faveur de la candidature de Tilden dans une lettre, dont voici quelques passages:

Coburn, Canada, 16 août 1876. L'expérience a montré que, dans tous les pays constitutionnels, quand un parti reste en possession du pouvoir pendant une longue période de temps, spécialement quand la minorité est trop faible pour interposer une barrière efficace contre les actes de la majorité, la tendance est que les chefs deviennent insoucieux et téméraires, qu'ils oublient qu'il y a au-dessous d'eux une puissance en faveur de laquelle ils soient responsables, qu'ils regardent leur emploi comme une possession personnelle et une récompense plutôt que comme un mandat public et qu'ils apprennent à regarder leur position comme permanente. Les corps législatifs se laissent, aussi, aller à un système d'extravagance qui engendre la corruption, facilite la formation des rings et détruit finalement la prospérité du peuple.

Le seul remède, en pareil cas, est que le peuple, par la voie du scrutin, place l'opposition au pouvoir. Ce qui prouve que notre pays est actuellement dans la condition qui vient d'être décrite, c'est la demande universelle et péremptoire pour une réforme, complète par le peuple, sans égard aux partis.

J'ai le plus grand respect pour le caractère personnel et l'intelligence du candidat républicain et je crois que c'est un homme droit, mais il me semble qu'il lui est impossible de changer l'organisation et la politique de son parti. Les meneurs qui contrôlent et forment sa politique seraient les mêmes après son élection que maintenant, et il est inutile d'espérer aucun changement parmi ces meneurs ou sous eux.

Il est maintenant de toute évidence que si une chambre démocratique n'avait pas été élue en 1874, il eût été impossible de découvrir les divers cas de mauvaise administration qui ont été mis en lumière, et il est également clair que jusqu'à ce que le gouvernement passe dans les mains des démocrates, nous ne connaissons jamais toute la vérité qu'elle quelle soit; et nous avons besoin de savoir la vérité sur le passé pour qu'elle nous serve de guide dans l'avenir.

Après avoir exprimé la conviction que toutes les réformes nécessaires ne peuvent être réalisées que par l'élection du candidat du parti démocrate, le général McClellan dit au sujet des Etats du Sud rentrés dans l'Union: "Une courtoisie généreuse envers un ennemi tombé mais brave et un intérêt bien entendu, demandent que nous ne négligions rien pour restaurer la paix et le bien-être au Sud, pour rétablir des sentiments fraternels dans les cœurs de tout notre peuple et pour faire en sorte que nos anciens ennemis aiment le gouvernement de l'Union et son drapeau et en soient fiers."

La prospérité du Nord est inséparable de celle du Sud, et notre patrie ne pourra jamais atteindre à toute sa force jusqu'à ce que la paix, la prospérité et les bons sentiments régissent sur tout son vaste domaine. Je crois que le meilleur moyen d'atteindre à ce résultat est de respecter l'autonomie des Etats individuels tant qu'ils respectent les obligations du pacte fédéral.

J'ai suffisamment foi dans l'honneur et les capacités de nos frères du Sud pour croire que lorsqu'ils seront laissés à eux-mêmes, ils sauront bien mettre en vigueur de justes lois et assurer les droits des plus humbles de leurs concitoyens.

J'ai la conviction que M. Tilden nous avons un candidat qui possède tout ce que requièrent les nécessités du moment. La lettre se termine par un juste tribut d'éloges à M. Tilden et

par un appel aux anciens compagnons d'armes de McClellan et à ses amis pour qu'ils soutiennent avec lui la cause du pays et qu'ils fassent tous leurs efforts pour assurer l'élection de M. Tilden à la présidence.

Deux agréables observations de M. Alfred Bougeart, dans le *Charivari*: "On peut haïr profondément son prochain, le calomnier, en médire lui voler son argent, sa femme, son honneur; le faire jeter en prison, en exil à la torture; le massacrer en pleine campagne ou le tuer en champ clos; oui, on peut faire tout cela et être le peuple le plus civilisé de la terre. Mais manger sa viande sans fourchette, quelle sauvagerie!"

—L'homme est un animal doué d'une raison qui lui sert à constater qu'il est, qu'il a été et qu'il se sera toujours déraisonnable.

PAR HOEY & O'CONNOR.
Habitations sucrières sur le Bayou Lafourche, en face de Thibodaux.

Vente par ordre du receveur et du liquidateur de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.
PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No. 25 du Commercial Place.—SAMEDI 9, Septembre 1876, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la ville de la Nlle. Orléans, il sera vendu, à l'enchère publique, les propriétés suivantes, de prix savoir:

1.—UNE CERTAIN HABITATION SUCRIERE, connue sous le nom de "Vis-à-Vis", située dans la paroisse Lafourche, vis-à-vis de la ville de Thibodaux, face au Bayou Lafourche, bornée, au dessus, par des terres qui appartiennent à Thomas Bibb, et appartenant aujourd'hui au dit Thomas Bibb; au dessous, par des terres qui appartiennent au dit Thomas Bibb et appartenant aujourd'hui à R. H. Allen. Ensemble, les terres sont d'environ 560 arpents, sur la rive gauche du Bayou Lafourche, à environ un mille au-dessus de la ville de Thibodaux, ayant 4 arpents et demi de face au dit Bayou Lafourche, sur une profondeur de 40 arpents, bornée, sur la ligne supérieure, par la propriété de Jn. Pre. Simon Guillot, et sur la ligne inférieure, par les propriétés de M. Bastien Benoit et Benjamin Cross. Ensemble, toutes les baisses et améliorations qu'il y a sur ces terres.

Par les ordres de leur notaire un receveur et un liquidateur de l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, et créant la vente de l'actif de la dite Association, les acquéreurs de ces propriétés auront des titres libérés de toutes hypothèques, privilèges ou actions quelconques. Termes et conditions de la vente.—La moitié comptant en monnaie courante des Etats-Unis, au moment de l'adjudication; le reste en deux annuités, à partir de la date de la vente, en billets des acquéreurs, en montants égaux, portant intérêt à raison de huit pour cent l'an, du jour de la vente à parité paiement. Les billets devront être déposés dans la ville de la Nlle. Orléans et faits payables à la banque nationale de la Louisiane, à la Nlle. Orléans. L'acte hypothécaire devra contenir la clause pénale de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de procès pour recouvrer le montant des annuités, et le paiement de ces annuités devra être garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés vendues. Les acquéreurs devront assumer, outre le montant de leurs annuités, le paiement de toutes les taxes de cette année (1876) payables en 1877.

Les actes de vente, aux fruits des acquéreurs, pardevant Amédée Ducatel, notaire public, à 5 c.

ETATS UNIS D'AMERIQUE.
ETAT DE LA LOUISIANE
PAROISSE DE LAFOURCHE.
VILLE DE THIBODAUX.
Qu'il soit connu que le deuxième jour du mois de Juin, de l'an de Notre Seigneur, Mil huit cent soixante seize et le Centième de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique, Par devant moi, Emile E. Lablan, Notaire Public dans et pour la paroisse de Lafourche, Etat de la Louisiane, dument commissionné et assermenté et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés: Se sont présentés et ont personnellement comparu les parties ci-après nommées et soussignées.

H. Dansereau, P. A. Ancofin, H. H. Michéol, C. Azéma, Jean Dupré, Chas. Sabourin, E. Chol, A. Molaison, L. S. Allain. Lesquelles ont déclaré qu'elles ont été admises à la formation de l'Etat, relative à l'organisation des Corporations, formant et constituent, ainsi que leurs associés présents ou futurs, une corporation dont l'objet est ci-après déterminé:

Article I. Le nom de cette corporation sera: *Société de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de Thibodaux*, et aura son domicile légal à Thibodaux, Louisiane.

Art. II. Son objet est d'améliorer la condition morale de ses membres, de donner aide et assistance à ceux des sociétaires qui se trouveraient dans le besoin par suite de maladie et d'adversité, de venir au secours des veuves et des orphelins des sociétaires décédés et de pourvoir aux frais d'un enterrement décent de tout sociétaire et ayant droit.

Art. III. Cette corporation aura pour officiers un Président auquel toutes les citations dans les affaires civiles devront être adressées. Un Vice-Président, un Secrétaire, un Assistant Secrétaire, un Trésorier, un Collecteur et un Portier, lesquels seront élus annuellement par scrutin.

Art. IV. La durée de cette corporation, par les lois et titres ci-dessus, sera de vingt-cinq ans. Ses membres auront le pouvoir de faire et d'établir des Statuts et règlements au forme de gouvernement et d'adopter telles législations et règles qu'il leur paraîtra le plus nécessaire et utile, non en désaccord ou en opposition avec les lois de l'Etat.

Cette corporation pourra également poursuivre et être poursuivie, plaider et contreplaider devant toutes les Cours de cet Etat ou ailleurs, recevoir des donations d'argent ou de propriétés réelles ou personnelles, louer ou acheter et détenir tel terrain ou bâtiments qui pourraient être requis pour son usage; donner, vendre, transporter les mêmes et en disposer; avoir un sceau commun qu'elle pourra détruire ou renouveler lorsqu'elle le croira nécessaire.

Ainsi fait et passé, en mon bureau, à Thibodaux, paroisse de Lafourche, les jours, mois et an susdits, en présence de témoins compétents, lesquels ont signé avec les dites parties et moi, notaire public, après lecture du présent.

H. Dansereau, P. A. Ancofin, H. H. Michéol, C. Azéma, Jn. Dupré, Chas. Sabourin, E. Chol, A. Molaison, L. S. Allain.
Témoins:
P. A. THIBODAUX,
J. N. WRIGHT.
EMILE E. LABLANC,
Notaire Public.

STATE OF LOUISIANA.
PARISH OF LAFOURCHE.
The within act of incorporation having been examined by me and its object and purposes being in accordance with the laws of the State of Louisiana, and against none of the same, I give upon the part of the government my approval of said act.
Granted officially this 10th day of June 1876.
Dist. Atty. 15th Judicial District.
Duly recorded in Miscellaneous Book No 5, fol. 565.

Witness my hand and official seal this 10th day of June, A. D. 1876.
L. R. CURTIS,
Deputy Recorder.

AVIS.
Nous croyons devoir informer le public en général et les Candidats en particulier que tous les avis de candidature doivent être payés à l'avance. Le prix est de \$15.00 en Anglais et en Français, et de \$10.00 dans l'une de ces deux langues.

L. Lippman
52.....Rue Bienville Nlle-Orléans.....52
GRAND ASSORTIMENT DE BIERE
G. ALE, PORTER, LAGER BEER ET Cidre.
Spécialité pour le bottillage de ces articles.
Dépôt des meilleurs bouillons vendus dans le pays.
Mr. I. Picard, représente cette maison depuis cinq ans. aout 12 76.

Moulin à Riz à vendre.
Les sous-signés offrent à vendre à des conditions très libérales, un moulin à riz de 8 piles, roue dentées en fer, avec tambour, bandes et une superbe vanneuse, le tout presque neuf pouvant écaler 10 barils de riz net par jour.
Pour les conditions s'adresser à TERREBONNE & SALOMON, 75 Décaeur Street, N. O.

ANTOINE'S RESTAURANT.
Removal to
5.....St. Louis Street.....45
M. ANTOINE ALCIATOR announces to the country patrons, and the public in general, that he has removed his RESTAURANT from No. 56 to
No. 65 St. Louis Street.
between Royal and Bourbon. He respectfully solicits a continuation of the generous patronage he has heretofore received.
n.28 741y

RESTAURANT DES QUATRE SAISONS.
M. JOHN BOSIO, PROPRIETAIRE DU RESTAURANT DES QUATRE SAISONS prévient ses amis de la ville et de la campagne, ainsi que le public en général, qu'il a transféré son restaurant du No. 154 de la rue de Chartres au No. 112 de la même rue, près de St. Louis. Il profite de cette occasion pour remercier le public et sollicite en même temps la continuation de son bienveillant patronage. Il informe en outre ses amis qu'il a des salons particuliers au premier, et des chambres meublées à louer à la semaine ou au mois. Les personnes de la ville et de la campagne y trouveront tout le confort désirable. Le restaurant sera ouvert jusqu'à minuit. 6 fév 75.

KIP & RUCH.
Moulin à Riz Perse